

4. Procès-verbal du conseil d'administration des CFF, 29.5.1941

Chemins de fer fédéraux
Conseil d'administration

Proces verbal de la 43^e séance du 29 mai 1941, tenue à Bâle, dans le bâtiment aux voyageurs de la gare, à 11 h 1/4.

Sont présents:

Président: M. Béguin, président du Conseil d'administration;

Membres: MM. Branger, Bratschi, Brenni, Daeniker, Gafner, Klöti, Lombard, Seiler, Stähelin et Walther;

de la Direction générale: MM. Meile, président, Paschoud et Kradolfer;

des Directions d'arrondissement: MM. Chenaux et Lucchini;

Secrétaires: MM. Torche, secrétaire général, et Gassmann.

[...]

III. Département des travaux et de l'exploitation.

B. Service des gares et des trains.

Répondant à une question de M. *Walther*, M. *Pachoud* déclare que la Conférence européenne des horaires et des services directs ne s'est plus réunie depuis 1938. Des conférences partielles ont eu lieu avec les administrations ferroviaires des pays qui nous entourent. La plus importante d'entre elles s'est tenue à Munich en janvier 1941. Les Chemins de fer fédéraux y étaient représentés par le chef principal de l'exploitation. Les discussions se sont déroulées dans la même atmosphère de cordialité que celles des précédentes conférences. Les Allemands n'ont formulé aucune observation permettant de conclure qu'ils désiraient modifier quoi que ce soit à l'organisation de la Conférence européenne des horaires et par exemple confier la présidence à une autre administration. Ils voudraient au contraire que cet organisme international fût reconstitué le plus tôt possible, et cela sous la présidence de Chemins de fer fédéraux. M. *Gafner* désirerait savoir



s'il est exact que les Puissances de l'Axe cherchent à faire internationaliser les lignes du Gothard et du Simplon;

s'il est exact que l'Allemagne juge insuffisantes nos prestations de transit, en raison, prétend-elle, de la pénurie de personnel;

si elle a réellement offert de mettre ses propres agents à la disposition des Chemins de fer fédéraux

et si des discussions ont déjà été engagées à ce sujet entre les deux Etats.

L'orateur est d'avis que la Suisse doit en tout cas s'opposer résolument à de pareilles demandes.

M. *Pachoud* répond que ni dans des conférences, ni par la voie officielle, l'Allemagne n'a posé de telles exigences. Les Chemins de fer du Reich ne se sont encore jamais plaints jusqu'ici d'une prétendue insuffisance de notre service de transit; ils nous ont simplement demandé s'il ne nous serait pas possible d'augmenter encore le nombre de nos trains. Les Chemins de fer fédéraux s'efforcent de donner suite à ce voeu dans toute la mesure du possible, ayant l'obligation de transporter tout ce qu'ils sont à même de transporter. Ils sont même peut-être allés trop loin dans ce domaine et, le cas échéant, étant donné la sollicitation extrêmement forte de leur matériel, ils seront contraints de restreindre quelque peu leurs prestations.

M. *Meile* complète ces renseignements par quelques observations touchant la question d'une internationalisation éventuelle de la ligne du Gothard. Pour la Suisse, il n'y a qu'une seule attitude possible: repousser catégoriquement toute demande faite dans ce sens.

[...]

Source: AF, E 8300 (A) 1999/78, vol. 165; cf. p. 111 (note 4), p. 134 (note 54).